



Contrat du travail cdi en bâtiment

Par **zizo2010**, le **01/06/2008** à **09:52**

j'ai une contrat de travail CDI en bâtiemnt , je suis sans papier, je suis en france depuis 21/05/1996. que je doit faire ... merci

Par **novice43**, le **02/06/2008** à **19:45**

Bonsoir,

Lisez ce qui suit :

Est ce que votre employeur sait que vous êtes "sans papiers". Alors s'il le sait et qu'il veut vous garder, il peut demander auprès de la préfecture une demande de régularisation.

Cliquez ci-dessous :

<http://www.lentreprise.com/3/1/1/article/14891.html>

cordialement,